

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2019**

Date de convocation : 16/01/2019  
Date d'affichage : 16/01/2019

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 14 + 1pouvoir

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept janvier, à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHE, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Patrick TOURNAT, Mathieu ALBERT, Jean-Claude GOUHIER, Gilles LEBRAY, Olivier CHEVEE Alain PICHER, Yves BLIN (pouvoir de Gérard CHAUVEL), David MAINFRAY, Kévin LAMBERT, Pauline LUBINEAU, Michel GERVAIS et Pierre OZANGE

Absents : néant

Excusés : Gérard CHAUVEL (pouvoir à Yves BLIN)

Secrétaire : Monsieur Pierre OZANGE

**N°8/2019 AFFAIRE COMMUNE DE CORMES / CLOTILDE ROUFFORT : ACCEPTATION DU DESISTEMENT DE MADAME ROUFFORT ET DESISTEMENT DE LA COMMUNE DE SON APPEL INCIDENT**

Monsieur le Maire rappelle que:

-suivant délibération n° 49 du conseil municipal du 28 juin 2016, il a été autorisé, dans l'affaire contre Madame Clotilde Rouffort à mandater Maître JOUSSE à l'effet de:

-représenter la commune à l'audience du 5 juillet 2016 dans le cadre de la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité mettant en cause Madame Clotilde Rouffort pour le délit d'escroquerie et former à cette occasion toute réclamation indemnitaire,

-envisager et, le cas échéant, prendre toute mesure conservatoire permettant d'assurer le recouvrement des indemnités allouées à la commune,

- former toute voie de recours utile,

-faire exécuter la décision prononcée.

- Madame ROUFFORT a interjeté appel du jugement sur intérêts civils rendu par le Tribunal correctionnel du Mans le 6 avril 2017.

- la commune était convoqué devant la cour d'appel le lundi 21 janvier 2019.

Monsieur le Maire informe ses collègues que Madame Rouffort s'est désistée de son appel le 7 janvier 2019 du jugement rendu par le tribunal correctionnel du Mans le 6 avril 2017 l'ayant condamnée à verser à titre de dommages-intérêts la somme de 49 992,38 euros.

Après discussion, le conseil municipal **DECIDE** d'accepter ce désistement.

Par ailleurs, la commune avait interjeté appel incident du jugement précité concernant l'indemnité au titre de l'art. 475-1 du code de procédure pénale.

Après discussion, le conseil municipal **DECIDE** de se désister de son appel incident. Maître Jousse est mandatée pour représenter la Commune devant la Cour d'appel»

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**N°9/2019 CAFE DE L'ETOILE – LICENCE IV – SIGNATURE D'UN PRET A UASGE**

Monsieur le Maire rappelle que Madame Françoise GOUIN va prochainement ouvrir le commerce dénommé « Café de l'Etoile » à Cormes et que par délibération n°43 du 11 septembre 2018 il avait été convenu de mettre à disposition la licence IV de la commune à titre gratuit pendant 3 ans puis d'une vente à l'euro symbolique (frais de notaire à la charge de l'acheteur).

Monsieur le Maire propose finalement de signer un « prêt à usage » pour la licence de débit de boissons avec Madame Françoise GOUIN, future gérante du commerce dénommé « le Café de l'Etoile » à Cormes, pour une durée de trois ans à partir de ce jour, puis de procéder soit à la reprise de la licence par la commune à l'échéance du prêt soit à la vente de la licence à l'euro symbolique si l'emprunteur en fait la demande dans un délai de trois mois avant l'expiration du prêt.

Après discussion, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de mettre à disposition gratuitement la licence IV à Madame Françoise GOUIN dans le cadre de la reprise du commerce dénommé « Le Café de l'Etoile » à Cormes pour une durée de trois ans à partir de ce jour, puis de procéder soit à la reprise de la licence par la commune à l'échéance du prêt soit à la vente de la licence à l'euro symbolique si l'emprunteur en fait la demande dans un délai de trois mois avant l'expiration du prêt.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce prêt à usage ainsi que tout autre document afférent à cette affaire

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**QUESTIONS DIVERSES**

■ *Circuit cycliste Huisne Sarthoise* : prévu le 27 avril 2019 avec une arrivée à Cormes

■ *Maladie de Parkinson* : passage sur la commune le 3 mai 2019 d'un sportif effectuant un Tour de Sarthe en 6 étapes

Fin de séance : 19H